



**NON AU HARCELEMENT ET AU MAUVAIS TRAITEMENT CARCERAL  
DE CARLU SANTONI  
NON A L'ISOLEMENT ET A LA TORTURE BLANCHE**



Depuis de nombreuses années, et au rythme des déportations et des incarcérations sur le sol français de personnes poursuivies pour leur engagement politique, le Comité Anti Répression n'a jamais cessé de mettre en cause les conditions d'emprisonnement et les pratiques du système pénitentiaire français.

Ces conditions comme ces pratiques tournent résolument le dos aux droits de l'homme, au respect et à la dignité humaine.

Parmi celles – ci subsiste l'isolement, un moyen qui vise à amplifier la neutralisation physique et psychologique d'une personne déjà soumise au punitif régime carcéral.

Le Comité Anti Répression dénonce aujourd'hui à travers le cas de Carlu SANTONI, cette méthode qui consiste à détruire une femme ou un homme dans un environnement déjà conçu pour l'annihiler...

Carlu SANTONI a été condamné en 1999 par la Cour d'Assise Spéciale de Paris à la lourde peine de 28 ans de réclusion criminelle. Cette condamnation est consécutive à la procédure judiciaire mise en place après le drame de Loretto où deux personnes trouvèrent la mort : un policier du R.A.I.D. et un jeune corse. Si la consécutive instruction engendre la mise en examen de Carlu SANTONI, aucune personne ne sera poursuivie pour la mort de Ghjuvan Lucca ORSONI. Ce qui démontre que, pour la justice politique française, il y a des « bons » et des « mauvais » morts...

Depuis sa condamnation, et malgré sa demande de rapprochement à Borgu, Carlu SANTONI est « baladé » sur tout le territoire français, de maison d'arrêt en centrale. Un véritable périple pour le moins révélateur :

- Avril 1996 – Octobre 1996 : Hôpital de la maison d'arrêt de Fresnes.
- Octobre 1996 – Août 2001 : Maison d'arrêt de la Santé.
- Août 2001 – Décembre 2003 : Centrale d'Arles.
- Décembre 2003 – Janvier 2004 : Prison des Baumettes.
- Janvier 2004 : Centrale de Moulin.
- Août 2004 Maison d'arrêt du Pontet Avignon.

Ainsi depuis pratiquement 7 ans, Carlu SANTONI a été volontairement déplacé entre Paris, Arles, Marseille, et Moulin (à 200 km de Lyon) et enfin Avignon .

Le mardi 18 mai 2004, il est arraché de sa cellule pour être transféré à la maison d'arrêt de Luynes à Aix, et jeté dans une cellule d'isolement. Motif évoqué : une prétendue tentative d'évasion dont les directeurs de la centrale de Moulin, messieurs Bauer et Villemot se sont servis pour accuser en l'occurrence Carlu.

Depuis 9 mois maintenant, alors que toutes les autres personnes injustement condamnés avec Carlu SANTONI de cette dite tentative d'évasion ont retrouvé le régime commun de détention, Carlu continue-lui de subir cette forme de torture blanche.

L'isolement c'est : 22 heures sur 24 heures d'enfermement. 2 heures de promenade dans une petite cours grillagée hautement surveillée, et sans contact humain. Les communications téléphoniques interdites. Les échanges par courrier aléatoires (certaines lettres disparaissent...). Des difficultés pour organiser et faire valoir toute défense.

Ses avocats ont entamé une requête en référé suspension face à une mesure totalement arbitraire.

Le Comité Anti Répression pour sa part prend à témoin l'opinion publique pour qu'elle sache que, en France dite démocratique, des assassins ne sont pas poursuivis et des détenus corses continuent de subir la torture blanche.

***SEMU TUTT'ACCANT'A CARLU. NIMU UN CI IMPIDISCERA DI PARLA !!!  
BASTA A L'INGHJUSTIZIA !!! LIBARTA PA TUTTI I PATRIOTTI!!!***

**COMITE ANTI REPRESSION**

